

Règlement intérieur 2020-2021

Alfa3a (Association pour le Logement, la Formation, l'Animation, Accueillir, Associer, Accompagner). L'accueil périscolaire de Sablons est une structure gérée par une Association de loi 1901 Cette structure est habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Isère pour accueillir les enfants de la maternelle à l'élémentaire. Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de Sablons à l'association Alfa3a par DSP.

L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à dpo@alfa3a.org Fabienne GEMINARD, responsable service juridique d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

I. Objectifs éducatifs

En adéquation avec l'Association gestionnaire du Centre, l'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de permettre l'épanouissement de chacun à travers les loisirs quelle que soit son origine socioculturelle. Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de grandir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire est à disposition de tous.

II. Le personnel

L'ensemble des professionnels qui composent l'équipe d'animation est diplômé dans le secteur socio-éducatif. Ces personnes bénéficient également d'une expérience importante dans ce même secteur d'activité.

III. Dates d'ouvertures et horaires de fonctionnement

- PETITES VACANCES ET VACANCES D'ETE : horaires des vacances 7h30 - 18h00
 - Les vacances d'automne : Du Lundi 19 au vendredi 23/10/2020
 - Les vacances d'hiver : Du lundi 8 au vendredi 12 février 2021
 - Vacances de printemps : Du Lundi 12 au vendredi 16 avril 2021
 - Vacances d'été : 4 semaines à déterminer
- MERCREDIS : ouverture de 7h30 à 18h00 : accueil en journée, demi-journée avec ou sans repas
- PERISCOLAIRE : Rentée des classes le Mardi 1/09/2020, fin de la classe le mardi 6/07/2021
 - Le périscolaire est ouvert tous les jours d'école.
 - Fermeture de l'Accueil de Loisirs tous les jours fériés.

Horaires : le matin : 7h30-8h30 le soir : 16h30-18h30 le temps méridien : 11h30-13h30

Pour les renseignements au bureau du RestO S'cOol au 9 Rue Louis Pasteur.

Tous les jours de 11h à 13h30 et de 14h00 à 16h15.

IV. Les inscriptions

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans. Les parents devront s'acquitter d'une participation aux activités Alfa3a (cf. article tarifs). L'inscription se fait au préalable et **obligatoirement** au moyen d'une fiche enfant remplie et à jour signée par les responsables légaux. Celle-ci donne des informations sur l'enfant (nom, prénom, âge, données sanitaires) et sur les parents et ou autres responsables de l'enfant (nom, prénom, adresse, profession, n° tél, n° sécurité sociale, n° allocataire CAF, personnes autorisées à récupérer l'enfant). Les familles autorisent le personnel compétent de l'accueil de loisirs à consulter CDAP pour qu'il puisse appliquer la tarification modulée.

Les familles s'engagent à prévenir le personnel de l'accueil de loisirs pour tout changement survenant en cours d'année : (n° téléphone, adresse, situation familiale...). Ces documents sont renouvelables à chaque rentrée scolaire.

Il est aussi obligatoire de fournir les **photocopies des vaccins et des maladies contagieuses, les enfants pourront être refusés si le dossier n'est pas complet.** Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures. En cas d'abus des dépassements (en fréquence et en amplitude), les parents concernés seront convoqués pour tenter de trouver une solution. Si aucun accord ne peut être trouvé, les familles pourront se voir refuser le service.

Tous les enfants inscrits au restaurant scolaire devront fournir et remplir le dossier d'inscription ainsi que le paiement de la cotisation valable l'année scolaire afin de pouvoir assurer la sécurité de chacun.

Pour **l'accueil de loisirs**, les enfants de la commune de Sablons sont prioritaires, les enfants des communes voisines sont inscrits s'il reste des places vacantes pour les vacances et les mercredis.

Des **frais de dossier d'inscription** dont le montant varie selon le nombre d'enfants confiés à l'établissement :

- 10€ /an pour 1 enfant
- 15€ /an pour 2 enfants en garde
- 18€/an pour 3 enfants en garde
- 20€/ an pour 4 enfants et plus

V. La prise en charge des enfants

1 - Le périscolaire : Toutes les modifications devront être signalées au bureau de la directrice. Toute absence non signalée 48h à l'avance (hors jours fériés et week-end) sera facturée

Début des inscriptions : tout au long de l'année

La matinée de 7h30 à 8h30 : Pour les primaires, les enfants sont accompagnés par les animateurs jusque dans la cour de l'école. Pour les maternelles, ceux-ci sont conduits jusqu'à leurs classes et sont remis à un adulte référent.

Le temps méridien de 11h30 à 13h30 : Les enfants qui mangent au restaurant scolaire sont pris en charge par les animatrices afin de les faire participer à des activités en salle ou dans la cour.

Le soir de 16h30 à 18h30 : A la sortie de l'école primaire, les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire **doivent attendre les animatrices sous le préau des écoles.** Nous déclinons toute responsabilité en cas d'absence de l'enfant si celle-ci n'a pas été signalée par la famille nous vous remercions de bien vouloir annuler toute réservation sinon un paiement d'une demie heure sera facturée comme **non excusé.**

Pour les enfants de la maternelle, ils sont récupérés par les animatrices dans la salle commune afin d'être dirigés vers leur salle du périscolaire.

Dès la fermeture du portail les enfants sont considérés comme présent en garderie, les familles devront s'acquitter du paiement occasionné par le retard.

2 – Mercredis : les inscriptions et les désinscriptions se font auprès de la direction, dernier délai le lundi avant 12h. Ouverture de 7h30 à 18h00 avec possibilité de mettre l'enfant à la journée, ou en demi-journée, avec ou sans repas.

3 – L'accueil de loisirs :

VACANCES : Les parents doivent préinscrire les enfants auprès de la directrice.

L'accueil de loisirs est ouvert : une semaine à la Toussaint, en Hiver et au Printemps et 4 semaines l'été

Les vacances scolaires : horaires de **7h30 à 18h00**

Une équipe pédagogique et permanente est présente pour assurer un accueil de qualité et proposer aux enfants des activités ludiques, éducatives, sportives... afin de leur donner l'envie de s'exprimer autrement tout au long de la journée et de l'année.

Désinscriptions : elles seront acceptées seulement si un autre enfant peut prendre la place (nous refusons des inscriptions).

Absences : elles doivent être signalées à la directrice, journée non remboursable sauf si présentation d'un certificat médical pour les hors forfaits (le repas reste non remboursable si prévenu après 8h45). Attention s'il s'agit d'un jour de sortie, le tarif de l'activité n'est pas remboursable. Pour les forfaits le remboursement sera possible à partir de 3 jours d'absences justifiées par un certificat médical. Il est bien sûr conseillé d'inscrire ses enfants le plus rapidement possible, il n'est pas garanti d'avoir une place l'avant-veille. Tout enfant n'étant pas inscrit ne pourra pas être accepté à l'accueil de loisirs.

VI. Informations

Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes désignés sur la fiche d'autorisation de prise en charge et devront signer la fiche de présence. Pour des raisons de sécurité, les parents sont tenus de venir signaler à l'animatrice responsable du groupe le départ ou l'arrivée de leur enfant de l'accueil.

L'ensemble de ces informations est indispensable au bon fonctionnement de notre organisation et surtout à la sécurité et au bien-être de vos enfants.

VII. Santé, Hygiène et Sécurité

En cas de maladie contagieuse ou de fièvre, votre enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

En cas de suivi médical particulier, la direction doit en être tenue informée.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sauf en cas de prescription médicale avec la photocopie de l'ordonnance, et autorisation parentale, les médicaments sont distribués par une personne possédant l'AFPS ou le PSC1.

Les petits bobos sont soignés par le personnel pour tout accident plus important, le centre fait appel aux autorités médicales compétentes.

Tout régime spécifique / allergie doit être noté sur la fiche sanitaire. En cas de non-respect du régime alimentaire, l'équipe pédagogique ne pourra être incriminée si rien n'est spécifié sur le dossier d'inscription.

VIII. Assurance

- La famille doit vérifier que son assurance individuelle ou l'assurance scolaire de l'enfant couvre sa responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime (**fournir une attestation**).

- Alfa3a est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par les animateurs. L'assurance d'Alfa3a complète celle souscrite par les responsables légaux des enfants.

Les enfants sont assurés par l'Association en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure.

L'accueil périscolaire ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents.

La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous demandons de ne pas donner à vos enfants des jeux (vidéos, téléphone portable, etc.) ou objets de valeurs.

IX. Modalité de paiement

- **Tout enfant non inscrit au périscolaire qui sera récupéré après les heures d'école devra payer une demi-heure de périscolaire au minimum.**

- Les tarifs des prestations de l'accueil de loisirs de Sablons sont fixés par Alfa3a, après présentation du Budget prévisionnel à la Commune, **et validés par M. le Maire. Dans les tarifs proposés, les aides de la CAF et de la Commune sont déjà pris en compte.**

- **Le mode de tarification est une tarification à l'heure (facturation à la ½ heure pour le périscolaire) voir annexe.**

L'accueil se termine à 18h30 le soir : tout retard des parents occasionnera un paiement de **pénalité de 5 euros**

Le paiement se fera à la date indiquée sinon tout retard ou non-paiement peut entraîner la non inscription du ou des enfants le mois suivant, ainsi que les remboursements des frais postaux occasionnés.

Modes de paiements acceptés : Virement (fortement conseillé) Chèques, CESU (uniquement périscolaire), ANCV, Espèces, participation du CE.

Horaires d'ouverture

7h30-8h30 et 16h30-18h30

Accueil du matin : les enfants démarrent leur journée autour d'activités calmes et de jeux libres

Accueil du soir : les enfants font une pousse collation fournie par la famille. Des activités sont proposées par l'équipe d'animation.

GRILLE périscolaire		
QF1	<600	1,60 €
QF2	601à	2,40 €
QF3	>1000	3,20 €

PERISCOLAIRE

MERCREDIS
De 7H30 à 18h

Nouveau

Mercredi

Inscription à l'année, par période ou occasionnelle.

En journée complète avec ou sans repas, en demie journée.

Annulation possible 48h à l'avance.

(Attention inscription avant le lundi midi.)

Tout au long de l'année différents thèmes seront abordés par le biais d'activités variées.

Automne : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020

Hiver : du lundi 8 au vendredi 12 février 2021

Printemps : du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021

Été : dates à venir

VACANCES

De 7h30 à 18h

GRILLE Tarifs Horaires Mercredi et Vacances		
coût horaire		
QF1	1 à 305	0,65 €
QF2	306 à 457	0,71 €
QF3	458 à 610	0,77 €
QF4	611 à 762	0,86 €
QF5	763 à 915	0,92 €
QF6	>915	1,02 €

GRILLE Tarifs Vacances FORFAITS 5jours		
QF1	≤763	52,50 €
QF2	>763	60,00 €

GRILLE Tarifs Supplément Sortie	sortie1	sortie2	sortie3	sortie4	
QF1	<763	11,00 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €
QF2	>763	12,00 €	11,00 €	10,00 €	9,00 €

TEMPS MERIDIEN

De 11h30 à 13h20

Cotisation obligatoire pour le temps méridien valable à l'année pour tout enfant inscrit à la cantine scolaire

GRILLE TEMPS MERIDIEN		
QF1	<600	5,00 €
QF2	601à1000	7,00 €
QF3	>1000	9,00 €

GRILLE Tarifs FORFAITS MERCREDI selon les périodes				
	6 mercredi	7 mercredi	8 mercredi	
QF1	≤763	63,00 €	73,50 €	84,00 €
QF2	>763	72,00 €	84,00 €	96,00 €

Nous avons à cœur de prendre en compte les envies des enfants pour adapter nos programmes, en fonction des tranches d'âges: sortie, jeux collectifs, activités manuelles...

Une large place est faite à la découverte, à l'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi au développement de l'autonomie de l'enfant.

Vacances et Mercredis :

Ajouter le coût du repas de 4,00€ tous les tarifs horaires Le prix du repas est susceptible d'évoluer pendant l'année scolaire par le prestataire.

PAI nous consulter

X. Procédure impayés

► Règlements des factures

A la suite de nombreux impayés, l'association Alfa3a a décidé de mettre en place une nouvelle procédure :

- Les factures qui vous sont transmises chaque début de mois sont à régler dès réception.
- Au 15 de chaque mois, si la facture n'a pas été réglée, vous recevrez par mail ou par courrier une relance vous signifiant ce retard et vous demandant de régler dans les 72h. Passé ce délai, un courrier vous informera que le service vous est refusé sur l'ensemble de nos structures (TAP, accueil de loisirs, périscolaires) jusqu'au règlement de votre facture.
- Au 30 de chaque mois, si le règlement n'est toujours pas effectué, votre dossier est transmis au service juridique de l'association.

XI. Radiation

L'équipe de direction peut refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas de non-paiement, d'attitude perturbatrice ou dangereuse, de retards répétés et injustifiés à l'heure de la fermeture.

L'inscription à l'accueil de Loisirs de Sablons implique l'acceptation par la famille du présent règlement intérieur.

Le dossier d'inscription mentionne cette obligation.

Accueil de loisirs

9 Rue Louis Pasteur 38550 SABLONS

tel : 06.71.59.56.42

Animation et Inscriptions : sablons.animation@alfa3a.org

Direction : sablons.al.direction@alfa3a.org

Applicable au 1^{er} septembre 2020

ACCUEIL de LOISIRS
ALFA3A
9 Rue Louis Pasteur
38550 SABLONS
Tél : 06.71.59.56.42
sablons.animation@alfa3a.org